

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Société par actions simplifiée

1 COURS ANTOINE GUICHARD 42000 SAINT ETIENNE

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Sommaire

Sommaire.....	2
ETATS FINANCIERS.....	3
Compte de résultat.....	4
Bilan.....	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS.....	6
NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques.....	7
NOTE 2. Règles et méthodes comptables.....	10
NOTE 3. Chiffre d'affaires.....	11
NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation.....	11
NOTE 5. Résultat financier.....	13
NOTE 6. Résultat exceptionnel.....	14
NOTE 7. Variation des provisions.....	15
NOTE 8. Impôt sur les bénéfices.....	16
NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	17
NOTE 10. Immobilisations financières.....	20
NOTE 11. Stocks.....	22
NOTE 12. Créances.....	23
NOTE 13. Comptes de régularisation.....	25
NOTE 14. Capitaux propres.....	26
NOTE 15. Provisions pour risques et charges.....	27
NOTE 16. Dettes.....	30
NOTE 17. Opérations avec les parties liées.....	31
NOTE 18. Engagements hors bilan.....	32
NOTE 19. Autres informations.....	34
NOTE 20. Evènements postérieurs à la clôture.....	35
NOTE 21. Liste des filiales et participations.....	36

ETATS FINANCIERS

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Compte de résultat

		Exercice 2024	Exercice 2023
En M€ ("Charges" = - et "Produits" = +)			
Chiffre d'affaires nets	Note 3	3 429,8	6 441,8
Autres produits	Note 4	696,5	442,5
Total des produits d'exploitation		4 126,2	6 884,3
Achats et variations de stocks		-2 690,2	-4 858,9
Autres achats et charges externes	Note 4	-1 125,9	-1 576,0
Taxes		-28,9	-58,8
Charges de personnel	Note 4	-425,3	-772,8
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	-221,7	-308,3
Autres charges		-195,1	-132,6
Total des charges d'exploitation		-4 687,1	-7 707,4
RESULTAT D'EXPLOITATION		-560,8	-823,1
RESULTAT FINANCIER	Note 5	233,3	-788,9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-327,5	-1 612,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-747,3	-2 751,8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-1,1	-1,2
Impôts sur les bénéfices	Note 8	10,6	1,1
RESULTAT NET		-1 065,3	-4 363,9

Magali DAUBINET SALÉN

97ACB2EC199B4BB

Bilan actif

En M€		Exercice 2024		Exercice 2023		
		Brut	Amort. et prov. (Note 7)	Net	Net	
Capital souscrit non appelé						
	Immobilisations incorporelles	Note 9	641,7	531,8	109,9	181,8
	Immobilisations corporelles	Note 9	302,4	245,5	56,8	360,6
	Immobilisations financières	Note 10	3 948,7	3 743,3	205,4	297,4
	Actif immobilisé		4 892,8	4 520,7	372,1	839,9
	Stocks	Note 11	102,4	1,9	100,5	495,1
	Créances clients	Note 12	189,9	60,4	129,5	298,6
	Autres créances	Note 12	517,8	89,9	427,9	313,0
	Disponibilités		8,6		8,6	100,6
	Charges constatées d'avance	Note 13	61,8		61,8	93,3
	Actif circulant		880,5	152,2	728,3	1 300,6
	Total actif		5 773,3	4 672,9	1 100,4	2 140,5

Bilan passif

En M€			Exercice 2024	Exercice 2023
			Net	Net
	Capitaux propres	Note 14	-4 945,1	-3 829,4
	Provisions	Note 15	2 166,4	1 072,3
	Dettes financières	Note 16	1 463,3	1 553,0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 16	4,3	5,4
	Dettes fournisseurs	Note 16	520,8	985,7
	Dettes fiscales et sociales	Note 16	91,8	384,6
	Dettes sur immobilisations	Note 16	4,5	40,6
	Autres dettes	Note 16	1 787,1	1 908,4
	Produits constatés d'avance	Note 13 et 16	7,3	19,9
	Dettes		3 879,1	4 897,6
	Total passif		1 100,4	2 140,5

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

Distribution Casino France ("La société DCF" ou "DCF") est une filiale à 100 % de la société Casino Guichard-Perrachon ("La Société", "le Groupe", "le groupe Casino" ou "Casino").

1.1 Informations générales**Forme juridique et régime d'imposition**

La société DCF constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

L'activité principale de DCF est la vente de produits alimentaires et non alimentaires dans des magasins de différents formats tels que des hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité qu'elle exploite en propre ou en franchise, en France.

Durée exercice

Ses comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2024. Ils sont présentés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire.

1.2 Faits caractéristiques**1.2.1 Plan Sauvegarde de l'Emploi (PSE) inscrit dans un plan de transformation du Groupe**

Le 24 avril 2024, le groupe Casino a engagé un projet de réorganisation de ses activités à la suite de la cession des hypermarchés et des supermarchés, avec la suppression envisagée de 2 025 postes dans la société DCF.

Des accords de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été négociés et signés avec les organisations syndicales dans la société DCF et ont été validés par l'Administration.

La mise en oeuvre de ces plans de sauvegarde de l'emploi est en cours, près de 90% des licenciements ayant été notifiés à ce jour. La mise en oeuvre des dispositifs de départs volontaires et de reclassement interne a permis d'éviter plusieurs licenciements. L'objectif du Groupe a été de limiter au maximum les départs contraints.

Le coût total des PSE qui correspond essentiellement au montant provisionné au 31 décembre 2024 est présenté dans la note 6.

1.2.2 Cession des hypermarchés et supermarchés de Casino France (y compris Codim)

Dans le cadre de sa restructuration et de son recentrage stratégique, le Groupe Casino a engagé, à compter du 18 décembre 2023, des négociations exclusives pour céder la quasi-totalité de ses hypermarchés et supermarchés en France.

À l'issue de ces discussions, des accords successifs ont été conclus avec Auchan Retail France, le Groupement Les Mousquetaires et Carrefour, définissant les conditions de cession de 287 magasins et leurs stations-services associées, pour une valeur d'entreprise comprise entre 1,3 et 1,35 milliard d'euros. Ces cessions constituent une opération globale et indivisible entre les différents acquéreurs.

Ces accords se décomposent comme suit :

- Une promesse unilatérale d'achat conclue avec Auchan Retail France ;
- Un protocole d'intentions avec le Groupement Les Mousquetaires, incluant un projet de promesse d'achat ;
- Un accord complémentaire signé avec Carrefour le 8 février 2024, qui reprend une partie des magasins initialement destinés au Groupement Les Mousquetaires.

Intégration des activités logistiques et engagements sociaux

Dans le cadre de ces accords, certaines activités logistiques ainsi que des entrepôts stratégiques sont intégrés à la transaction :

- Maintien de l'activité de l'entrepôt d'Aix-en-Provence 1 pour Auchan ;
- Transfert des contrats de prestations logistiques des sites de Montélimar Frais, Corbas Gel et Salon-de-Provence Gel au Groupement Les Mousquetaires ;
- Reprise par ID Logistics, partenaire des Mousquetaires, d'une base logistique supplémentaire dans le Centre-Est.

Le Groupement Les Mousquetaires et Auchan se sont également engagés à :

- Reprendre l'ensemble des contrats de travail des salariés affectés aux magasins et aux stations-services, conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail ;
- Maintenir les avantages sociaux issus du statut collectif Casino pendant 15 mois, sauf si des conditions plus favorables sont applicables ou si un accord de substitution est négocié (articles L. 2261-14 et suivants du Code du travail) ;
- Favoriser la candidature de collaborateurs du groupe Casino sur des postes disponibles ou à leur offrir la possibilité de devenir chef d'entreprise d'un magasin.

Un comité de suivi RH est mis en place avec les acquéreurs pour accompagner cette transition, en coordination avec les commissaires chargés de l'exécution du plan de sauvegarde accélérée.

Au total, 348 magasins ont été cédés en 2024 :

- 277 magasins vendus aux Mousquetaires, Auchan Retail France et Carrefour, conformément aux accords du 24 janvier et 8 février 2024, en trois vagues successives : 30 avril, 31 mai et 1er juillet 2024 ;
- Cession de la participation résiduelle de 51% dans 65 magasins déjà détenus à 49% par les Mousquetaires (accord du 26 mai 2023) au 30 septembre 2024 ;
- Cession de 4 supermarchés supplémentaires le 30 septembre 2024, passés sous enseignes Super U et Lidl ;
- Cession de 2 supermarchés en octobre et novembre 2024 dont 1 magasin passé sous enseigne Triangle et un autre cédé à Carrefour.

Par ailleurs, le 1er octobre 2024 le Groupe a annoncé la finalisation de la cession à 100% de la société Codim 2 au groupe Rocca conformément aux accords communiqués le 22 juin 2024. La société Codim 2 exploitait en Corse 4 hypermarchés, 9 supermarchés, 3 cash & carry et 2 drives et a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 332 millions d'euros en 2023. Le groupe Rocca a repris l'ensemble des magasins, qui sont désormais exploités sous l'enseigne Auchan, ainsi que l'ensemble des salariés des magasins et il détient aussi le siège de Codim 2.

L'activité de l'ensemble des hypermarchés et supermarchés est désormais quasiment arrêtée. Il est prévu que les deux derniers supermarchés qui étaient exploités par DISTRIBUTION CASINO FRANCE soient cédés au 1er trimestre 2025.

La société a poursuivi sur l'exercice 2024 la restructuration de son parc de magasins intégrés, dont les coûts sont présentés en résultat exceptionnel, pour se concentrer sur une activité de franchise de magasin de proximité.

1.2.3 Renouvellement de partenariat entre La coopérative Sherpa et Casino

Le 8 juillet 2024, le Groupe et la coopérative Sherpa ont annoncé avoir renouvelé leur partenariat.

Casino continuera ainsi d'approvisionner les 119 magasins alimentaires de montagne du réseau Sherpa, l'enseigne étant la référence du commerce en montagne. Cette reconduction s'inscrit dans la continuité du partenariat qui lie déjà les deux enseignes depuis 2009. Le contrat d'approvisionnement consiste à mettre à disposition des coopérateurs une large gamme de produits et assurer une qualité de livraison aux magasins. Le contrat a pris effet au 1er octobre 2024.

1.2.4 Renouvellement de partenariat entre TotalEnergies et Casino

Le 25 juillet 2024, le groupe Casino et TotalEnergies ont annoncé le renouvellement de leur partenariat stratégique pour l'approvisionnement de plus de 1 000 stations-service en France. Ce nouvel accord, qui renforce une collaboration de plus de 20 ans entre les deux entreprises, est entré en vigueur depuis le 1er octobre 2024, pour une durée de 5 ans (contrat d'une durée de 3 ans avec 2 ans renouvelables

1.2.5 Création de l'alliance Aura Retail

Le 23 septembre 2024, Intermarché, Auchan et Casino ont annoncé la création de l'alliance Aura Retail, concrétisant ainsi leur partenariat de long terme aux achats.

Alors que le pouvoir d'achat demeure la première préoccupation des Français et au sortir d'une période de forte inflation, l'alliance Aura Retail et ses structures opérationnelles capitaliseront sur les forces et complémentarités d'Intermarché-Netto, d'Auchan et de Casino pour renforcer le poids des trois groupes dans les négociations commerciales avec les plus grands industriels.

Les structures Aura Retail offriront également des opportunités additionnelles de développement et d'innovation à d'autres industriels dont les trois groupes sont partenaires de longue date.

Cette alliance se compose de plusieurs structures opérationnelles offrant des partenariats aux achats entre les trois groupes pour une durée de 10 ans.

1.2.6 Restructuration financière du groupe Casino et opérations sur le capital

Le 26 février 2024 le Tribunal de commerce de Paris a validé les plans de sauvegarde accélérée du groupe Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales concernées (dont DCF), permettant la finalisation de sa restructuration financière le 27 mars 2024. Cette opération a abouti à :

- Réduction de 5,1 milliards d'euros de dette, via conversion partielle en actions ;
- Apport de 1,2 milliard d'euros en capital par de nouveaux investisseurs et créanciers ;
- Refinancement de 2,7 milliards d'euros, incluant un crédit revolving et un prêt à long terme ;
- Réduction et regroupement du capital pour absorber les pertes et simplifier la structure ;
- Prise de contrôle par France Retail Holdings, entité de Daniel Křetínský.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2024 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2022-01 du 11 mars 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation (voir ci-dessous), permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- de l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- de l'évaluation des titres de participations et autres immobilisations financières,
- de l'évaluation des créances clients,
- des hypothèses retenues dans l'évaluation des indemnités de fin de carrière,
- de l'évaluation des provisions pour risques et charges incluant notamment le PSE et les fermetures de sites.

Continuité d'exploitation

La Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE s'appuie sur le support financier effectif du groupe Casino.

Dans le cadre de son Plan de Sauvegarde Accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024, le Groupe a restructuré l'ensemble de son endettement financier brut (hors dettes de loyers), ce qui s'est traduit par un désendettement de 5,1 milliards d'euros hors TSSDI.

Au 31 décembre 2024, la dette financière nette du Groupe s'élève à 1,2 milliard d'euros (hors dettes de loyers) et le Groupe dispose d'une liquidité de 1,5 milliard d'euros incluant une trésorerie disponible de 0,5 milliard d'euros et des lignes de crédit confirmées pour 1,0 milliard d'euros, dont le RCF réinstallé de Monoprix (711 millions d'euros non tiré).

Les comptes consolidés du Groupe Casino ont ainsi été établis en application du principe de continuité d'exploitation en tenant compte de ses prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Ces prévisions sur les 12 prochains mois intègrent notamment l'accès aux lignes de financement, dans le respect des conditions bancaires, à l'issue de la période de covenant holiday qui va jusqu'au 30 septembre 2025 (non inclus).

Dans ce contexte et sur la base de son analyse de la situation financière et de la liquidité prévisionnelle du Groupe sur les 12 prochains mois, les comptes de l'exercice clos ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

Cette décision repose sur l'hypothèse que le Groupe continuera à remplir les conditions nécessaires à la poursuite de son activité et disposera des ressources financières suffisantes pour maintenir son soutien à DISTRIBUTION CASINO FRANCE, permettant ainsi à cette dernière de poursuivre son exploitation dans des conditions normales.

NOTE 3. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

En M€

Chiffre d'affaires	2024	2023
Ventes de biens	3 211,5	5 997,9
Prestations de services	218,3	443,9
TOTAL	3 429,8	6 441,8

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et à d'autres filiales du groupe (principalement ExtenC) ainsi que diverses prestations.

Le chiffre d'affaires est réalisé à 99,9% en France et à 0,1% à l'étranger.

La baisse du Chiffre d'Affaires de DCF est en grande partie due à la cession des hypermarchés et supermarchés.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Autres produits d'exploitation

En M€

Autres produits d'exploitations	2024	2023
Production immobilisée	6,6	19,9
Subvention d'exploitation	1,5	6,2
Reprises sur amortissements et provisions	134,1	188,0
Transferts de charges	448,2	209,7
Autres produits	106,0	18,7
TOTAL	696,5	442,5

La production immobilisée correspond essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à (i) des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et (ii) des projets de création de logiciels.

Les transferts de charges correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés aux cessions et fermetures de sites, à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales. Ces coûts ont été initialement enregistrés dans les postes suivants du compte de résultat. Les transferts de charges ont augmenté avec des coûts importants transférés en exceptionnel des sites vendus ou fermés.

En M€

Transferts de charges	2024	2023
Achats et variations de stocks	7,0	48,9
Autres achats et charges externes	323,7	55,0
Autres charges	9,8	27,1
Frais de personnel	61,3	56,8
Impôts, taxes et versements assimilés	0,0	0,0
Dotations aux amortissements et provisions	46,4	21,8
TOTAL	448,2	209,7

4.2 charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

En M€

Charges de personnel	2024	2023
Salaires et traitements	318,9	591,7
Charges sociales	106,2	180,6
Intéressement	0,2	0,5
TOTAL	425,3	772,8

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

En équivalents Temps Plein

Effectif moyen salarié	2024	2023
Cadres	1 385	1 901
Agents de maîtrise	978	1 845
Employés	5 880	14 233
Gérants supérettes	779	1 089
TOTAL	9 022	19 067

4.3 Autres achats et charges externes

En M€

	2024	2023
Sous traitance	536,7	546,1
Locations immobilières et charges locatives	236,8	460,5
Entretien et réparation	52,4	89,1
Frais de publicité	40,9	130,6
Transport de biens	128,5	184,5
Divers	130,7	165,3
TOTAL	1 125,9	1 576,0

NOTE 5. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En M€	2024	2023
Dotations nettes des reprises pour dépréciations des titres de participation	395,6	-635,0
Autres charges financières	-170,8	-161,5
Autres produits financiers	8,5	7,6
TOTAL	233,3	-788,9

Les dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participation se répartissent entre 76.1 M€ de dotations et 471.7 M€ de reprises pour 2024 et pour 2023 on constate 645.9 M€ de dotations et 10.9 M€ de reprises de provisions. Les reprises nettes s'élèvent à 395.6 M€ en 2024 et concerne essentiellement des reprises sur Codim pour 267.1 M€, les sociétés liées aux cessions des magasins HM/SM pour 60.6 M€, Smart Good Things pour 34.3 M€ et Floréal pour 26.5 M€. Elles s'élevaient à -635.0 M€ en 2023 et concernaient essentiellement des dotations de provisions sur Franprix Leader Price Holding pour -488.9 M€, les sociétés liées aux cessions des magasins HM/SM pour -63.5 M€, Codim pour -38.4 M€ et Smart good Things pour -34.3 M€.

Les autres charges financières nettes des autres produits financiers sont essentiellement constituées :

-d'intérêts des emprunts pour -64.1 M€ (vs -66.5 M€ en 2023),

-d'intérêts sur comptes courants avec les sociétés apparentées pour -93.0 M€ (vs -75.5 M€ en 2023).

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En M€	2024	2023
Résultat de cessions d'immobilisations (1)	-1 021,1	-231,9
Résultat de cessions d'actifs	-1 021,1	-231,9
Reprise / dotations nettes pour dépréciations des actifs (3)	659,1	-2 307,7
Autres charges et produits exceptionnels (2)	-385,3	-212,2
Résultat autre que cessions d'actifs	273,8	-2 519,9
TOTAL	-747,3	-2 751,8

Le résultat exceptionnel se décompose cette année par les opérations suivantes :

- cessions des magasins HM/SM pour 447.3 M€ :

-> Dont résultat cession (1) : -636.6 M€,

-> Dont autres charges et produits (2) : -249.6 M€

-> Dont reprise nettes des dépréciations nettes (3) : 1 333.5 M€.

- rationalisation et transformation du parc de magasins, à la réorganisation des structures centrales, aux coûts liés aux changements de concept, aux coûts de PSE et au coûts de fermeture de magasins pour -196.3 M€ :

-> Dont résultat cession (1) : - 11.1 M€,

-> Dont autres charges et produits (2) : - 129.9 M€

-> Dont dotations nettes des dépréciations nettes (3) : - 55.3 M€.

- cessions des titres (1) Codim et Smart Good Things pour respectivement -331.1 M€ et -41.4 M€,

- provisions pour perte (3) couvrant la situation nette négative des filiales pour un montant de -689.8 M€.(dont Franprix Leader Price Holding -671.0 M€ et Grand Est Holding pour -17.9 M€).

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Provision pour Impôts	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
En M€									
Amortissements dérogatoires	112,9	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,0	60,0	62,6
Total provisions réglementées	112,9	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,0	60,0	62,6
Total provisions pour risques et charges (1)	1 072,3	75,1		2 083,9	0,0	112,1	0,0	952,9	2 166,4
Dépréciation immobilisations incorporelles	1 692,7	0,0	0,0	192,1	0,0	0,0	0,0	1 706,9	177,9
Dépréciation immobilisations corporelles	140,4	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	123,5	18,6
Dépréciation titres de participation (Voir Note 5)	4 137,4	0,0	76,1	0,0	0,0	0,0	471,8	0,0	3 741,8
Dépréciation autres immobilisations financières	1,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
Total provisions dépréciation actif immobilisé	5 972,0	0,0	76,2	193,8	0,0	0,0	471,8	1 830,4	3 939,9
Dépréciation stocks	96,4	1,9	0,0	-95,2	0,0	1,2	0,0	0,0	1,9
Dépréciation clients	48,3	32,1	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	60,4
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	89,0	14,2	0,0	1,5	-14,0	0,8	0,0	0,0	89,9
Total provisions dépréciation actif circulant	233,7	48,2	0,0	-93,6	-14,0	22,0	0,0	0,0	152,2
TOTAL GENERAL	7 391,0	123,3	76,2	2 193,8	-14,0	134,1	471,8	2 843,2	6 321,1

(1) Cf. détail en note 15

La variation des provisions pour dépréciation des actifs est expliquée en note 6 dans les commentaires du résultat exceptionnel.

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

En M€	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	-560,8	233,3	-747,3	-1,1	-1 075,9
Charges d'impôt					0,0
Crédits d'impôts	10,6				10,6
Montant net	-550,3	233,3	-747,3	-1,1	-1 065,3

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2024 est de 3 903 M€ dont 3 868 M€ constaté pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 1 152 M€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 17 M€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

***Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de logiciels et de fonds de commerce.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

***Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles**

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs. Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actif sont définis comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le magasin,
- pour la proximité, le groupe est constitué de l'ensemble des magasins du réseau.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	1 732,3	0,7	-1 544,4	0,0	188,6
Droits au bail	50,6	3,8	-18,3	0,0	36,1
Autres immobilisations incorporelles	435,0	3,2	-21,2	0,0	417,0
Total immobilisations incorporelles	2 217,9	7,7	-1 583,9	0,0	641,7
Terrains	30,3	1,2	-26,3	0,0	5,2
Constructions	47,7	1,1	-30,6	0,0	18,2
Autres immobilisations corporelles	1 666,7	154,8	-1 542,5	0,0	278,9
Total immobilisations corporelles	1 744,7	157,0	-1 599,4	0,0	302,4
TOTAL	3 962,7	164,8	-3 183,4	0,0	944,1

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond essentiellement à l'acquisition ou l'évolution de logiciels et applications.

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l'exercice correspondent :

- aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins de proximités pour 6.7 M€,
- aux dépenses de rénovation pour les cessions hypermarchés pour 4.0 M€,
- aux dépenses de rénovation pour les cessions supermarchés pour 3.2 M€,
- aux rachats des contrats de leasing dans le cadre des cessions de magasins pour 141.2 M€.

Les diminutions de l'exercice correspondent essentiellement :

- à la sortie des fonds de commerce (y compris des immobilisations corporelles rattachés aux magasins) fermés définitivement pour les sites de proximité intégrés et franchisés données en locations gérance (24.0 M€),
- à la mise au rebut de divers matériels et agencements en hypermarchés, supermarchés et proximité (191.9 M€),
- à des cessions des fonds de commerce (y compris des immobilisations corporelles rattachés aux magasins) d'hypermarchés et supermarchés dans le cadre du projet de cession des magasins HM/SM au groupement les Mousquetaires, Auchan et Carrefour. (2 754.4 M€).

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	343,4	30,8	-20,3	0,0	353,9
Amortissements des immob. corporelles	1 243,7	66,0	-1 082,8	0,0	226,9
TOTAL	1 587,1	96,8	-1 103,1	0,0	580,8

La diminution des amortissements est liée aux :

- Cessions pour 906.7 M€
- Mises au rebut pour 196.1 M€

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables*****Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissement dérogatoires sur 5 ans.

***Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour la Société.

La Société a procédé à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôts appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.8 % et à 7.7 %.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	4 277,8	3,9	-475,3	68,0	3 874,5
Prêts et autres immobilisations fin.	158,5	117,8	-202,1	0,0	74,3
TOTAL	4 436,3	121,8	-677,4	68,0	3 948,7

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en note 21

La dépréciation des immobilisations financières est détaillée en note 5.

L'augmentation des participations et autres titres est principalement due à la souscription et l'augmentation de capital des sociétés lié à l'opération de cession à Intermarché pour 3.5 M€.

La diminution des participations et autres titres est principalement due à la cessions de 51 % des titres lié à l'opération de cession à Intermarché pour -97.7 M€, à la cession des titres de la société Codim pour -335.1 M€ et -41.4 M€ au titre de l'annulation des titres par réduction de capital de la société Smart Good Things Holding.

La colonne Autres correspond à l'augmentation de capital de la société Codim par incorporation des comptes courants pour 68.0 M€ avant la cession des titres.

La variation nette des prêts et autres immobilisations financières est principalement due aux :

- Dépôts et garantie versés pour 115.3 M€ et remboursés pour 202.1 M€ (y compris les DG acquis par le passé) dans le cadre des opérations de cessions,
- Prêts effort construction 2024 pour 2.6 M€.

Le total des prêts et autres immobilisations financières se répartit pour 9.6 M€ à un an au plus et 64.7 M€ à plus d'un an.

NOTE 11. Stocks**Principes comptables**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.

Décomposition des stocks

En M€	2024	2023
Valeurs brutes	102,4	591,6
Dépréciations	-1,9	-96,4
VALEURS NETTES	100,5	495,1

La diminution de la valeur brute des stocks en 2024 est due aux cessions des magasins au groupement Intermarché, Auchan et Carrefour.

La diminution de la dépréciation correspond également aux cessions des magasins au groupement Intermarché, Auchan et Carrefour.

NOTE 12. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du groupe Casino) et les filiales,

- des flux de règlements de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En M€	2024	2023
Clients (1)	189,9	347,0
Dépréciations	-60,4	-48,3
VALEURS NETTES	129,5	298,6
Autres créances d'exploitation (1)	246,6	162,8
Dépréciations	-20,0	-19,2
VALEURS NETTES	226,6	143,5
Groupes et associés (1)	51,1	122,4
Dépréciations	-29,6	-19,3
VALEURS NETTES	21,5	103,1
Autres actifs circulants (1)	220,0	116,7
Dépréciations	-40,3	-50,4
VALEURS NETTES	179,7	66,3
TOTAL	557,4	611,6

(1) Le total des valeurs brutes de l'actif circulant se répartit pour 628.0 M€ à un an au plus et pour 79.7 M€ à plus d'un an.

Les autres créances d'exploitation sont constituées principalement des créances sur fournisseurs (Ristournes et avoirs à recevoir), des créances sur l'état (TVA et autres produits fiscaux) et des comptes de séquestre en attente d'encaissement pour 103.3 M€ en 2024 contre 1.1 M€ en 2023 liés aux différentes opérations de cession d'hypermarchés et supermarchés.

Les autres actifs circulants sont constitués principalement des participations fournisseurs liées aux offres commerciales prises à leur charge, de créances diverses (produits à recevoir, créances sur organismes bon cadeaux et chèques restaurant).

La dépréciation des groupes et associés correspond à la dépréciation des comptes courants pour 29.6 M€.

La dépréciation des autres créances est liée essentiellement à la dépréciation du produit à recevoir CICE pour 14.8 M€ et à la dépréciation des crédits Barter pour 9.8 M€.

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 218.2 M€ qui se décomposent comme suit :

En M€	2024	2023
Clients et comptes rattachés	2,3	11,8
Autres créances d'exploitation	56,1	76,2
Créances diverses (1)	159,8	18,4
TOTAL	218,2	106,5

(1) dont 132.8 M€ de créances en lien avec les cessions des magasins HM/SM.

NOTE 13. Comptes de régularisation

En M€	2024	2023
Charges constatées d'avance	61,8	93,3
Produits constatés d'avance	-7,3	-19,9

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures. Elles regroupent aussi les charges relatives aux coûts de développement du réseau de Franchises et aux budgets d'ouverture versés aux franchisés. Ces coûts sont étalés sur la durée du contrat de Franchise.

Les produits constatés d'avance correspondent en majorité à des coopérations commerciales obtenues des fournisseurs et relatives à des achats sur des périodes ultérieures ainsi que des avantages octroyés par les bailleurs suite à la signature de nouveaux baux et étalées sur la durée du bail.

NOTE 14. Capitaux propres**14.1 Variation des capitaux propres**

En M€	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	106,8				106,8
Primes	310,2		-310,2		0,0
Réserve légale	4,6				4,6
Report à nouveau	0,0		-4 053,8		-4 053,8
Résultat de l'exercice	-4 363,9	-1 065,3	4 363,9		-1 065,3
Provisions réglementées	112,9	-50,3			62,6
TOTAL	-3 829,4	-1 115,6	0,0	0,0	-4 945,1

Selon la décision de l'assemblée générale du 27/05/2024, le résultat au 31/12/2023 a été affecté pour 310.2 M€ au compte "Primes" et 4 053.8 M€ au compte report à nouveau.

14.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1 € et détenu à 100 % par l'actionnaire Casino Guichard Perrachon.

NOTE 15. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

*** Indemnités de départ à la retraite**

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. L'essentiel de la réforme des retraites introduite par la loi 2023-270 du 14/04/23 repose sur le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

*** Médailles du travail**

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

*** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Dans le cours normal de ses activités, DCF est engagé dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations ... Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

15.1 Etat des provisions pour risques et charges

En M€	Montant en début d'exercice	Dotations	Transfert prov IFC/Restructuration	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour risques et litiges divers	933,1	1 657,0		928,5	1 661,6
Provisions pour charges diverses (2)	68,6	469,5	-9,6	64,3	483,4
Provisions prime services rendus	6,0	2,3		6,0	2,3
Provisions indemnités fin de carrière (Note 15.2)	51,5	16,0	9,6	41,9	16,0
Provisions médailles du travail	9,0	0,0		7,2	1,8
Provisions IS/Plus value comptables					
Provisions programme de fidélité	4,2	14,3		17,1	1,3
TOTAL	1 072,3	2 159,0		1 064,9	2 166,4

Dont d'exploitation

75,1

112,1

*Dont financières**Dont exceptionnelles*

2 083,9

952,9

(1) Dont reprise sans objet de 9,0 M€, celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions médailles du travail et de provisions pour litige

(2) reclassement de la provision IFC en provision restructuration pour 9.6 M€

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées de divers montants liés à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...). La forte variation est liée à la dépréciation des situations nettes négatives des filiales expliquée en note 6.

Les provisions pour charges diverses sont constituées principalement des provisions pour restructurations détaillés ci-dessous :

- Provision PSE pour 204.4 M€,
- Provision pour provision fermeture des magasins pour 180.4 M€,
- Provision pour les gérants mandataires non salariés proximité pour 31.4 M€.

15.2 Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES En M€	Au 01/01	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	51,5	-35,5	16,0	4,5	20,5
Actifs financiers de couverture (B)					
Provision (A + B)	51,5	-35,5	16,0	4,5	20,5

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissement écart actuariel	Effet réduction et variation de périmètre	Charge exercice	Verst actifs	Remboursement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	0,8		1,4	20,0	-54,1	-31,9			-3,7	-35,5
Actifs financiers de couverture (B)										
	0,8	0,0	1,4	20,0	-54,1	-31,9	0,0	0,0	-3,7	-35,5

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'augmentation des salaires : 3.1 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 41.47 %
- taux de présence : taux moyen de 2020 à 2024
- taux d'actualisation provision : 3.3 %.

15.3 Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.3 %,
- taux d'augmentation des commissions : 3.1 %,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- Taux de charges appliqué : 34.99 %,
- Taux de présence : taux moyen de 2020 à 2024.

NOTE 16. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En M€	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts et concours bancaires	38,1	22,5	15,6	0,0	111,4
Dettes financières diverses	1 425,2	1 025,2	400,0	0,0	1 441,6
	1 463,3	1 047,7	415,6	0,0	1 553,0
Fournisseurs	520,8	520,8	0,0	0,0	985,7
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	4,3	4,3			5,4
Dettes fiscales et sociales	91,8	91,8	0,0	0,0	384,6
Dettes sur immobilisations	4,5	4,5	0,0	0,0	40,6
Groupes et associés	1 745,9	1 745,9	0,0	0,0	1 843,0
Autres dettes	41,2	41,2	0,0	0,0	65,4
Produits constatés d'avance	7,3	7,3	0,0	0,0	19,9
	2 415,8	2 415,8	0,0	0,0	3 344,6
TOTAL	3 879,1	3 463,5	415,6	0,0	4 897,6

Les dettes financières diverses sont essentiellement composées d'emprunts vis à vis d'autres sociétés du Groupe Casino dont 935.3 M€ envers Casino Finance et 239.3 M€ avec Casino Guichard Perrachon.

Les dettes fournisseurs, fiscales, sociales et sur immobilisations diminuent en lien avec la réduction de l'activité de DCF.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

En M€	2024	2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349,2	353,4
Dettes fiscales et sociales	53,0	167,5
Dettes sur immobilisations	3,9	23,3
Comptes sociétés apparentées	97,5	79,9
Autres dettes	39,5	59,3
TOTAL	543,1	683,4

NOTE 17. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 18. Engagements hors bilan**18.1 Autres engagements**

En M€

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles	22,6	25,7
Nantissements	62,0	52,4
Garanties de sociétés du Groupe	246,9	1 047,2
Autres	0,8	0,8
Cautions Bailleurs	460,6	0,0
Total	792,9	1 126,1
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	144,5	895,3
Total	144,5	895,3
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires	0,0	0,2
Cautions Bailleurs	469,6	0,0
	469,6	0,2

Le code de commerce dispose que le vendeur d'un fonds de commerce reste garant envers le bailleur pour le paiement des loyers et l'exécution des obligations locatives pendant une durée maximale de trois ans à compter de la cession, sauf accord contraire.

Dans le cadre des cessions de fonds de commerce HM/SM il existe donc une garantie donnée de 460.6 M€ de la part de la société. Cependant dans le cadre des accords passés avec Intermarché Auchan et Carrefour, ces derniers se portent cautions solidaires des sociétés ayant acquis les fonds de commerce, il existe donc également une garantie reçue du même montant.

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu plusieurs accords de financement structurant les relations entre ses principaux prêteurs et entités emprunteuses. Ces accords sont les suivants :

1. Contrat de crédit renouvelable (RCF Réinstallé) : Contrat conclu le 20 mars 2024 entre Monoprix en qualité d'emprunteur, Casino, Guichard-Perrachon en qualité de société mère, et plusieurs filiales garantes (Distribution Casino France, Casino Finance). Ce crédit est consenti par un pool bancaire composé de BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Crédit Mutuel CIC, LCL, La Banque Postale, Natixis et Société Générale. Glas SAS agit en tant qu'agent administratif et Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés. Ce financement est classé en tant que facilité super senior.

2. Contrat intercréanciers : Conclu également le 20 mars 2024, cet accord régit les relations entre les différents créanciers du Groupe (RCF, Term Loan B (« TLB »), intragroupe). Il formalise l'ordre de priorité entre les différents financements, avec Glas SAS et Kroll Agency Services Limited en qualité d'agents des facilités RCF et TLB respectivement, et Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés.

3. Contrat de crédit senior (Nouveau TLB) : Également en date du 20 mars 2024, ce financement senior est conclu par Casino, Guichard-Perrachon en qualité d'emprunteur, avec Distribution Casino France, Monoprix, Ségisor et Casino Finance en qualité de garants. Kroll Trustee Services Limited intervient comme agent des sûretés.

4. Contrats de subordination – « Intercreditor Agreements » : Deux accords de subordination de droit français, rédigés en langue anglaise, ont été conclus entre plusieurs entités du Groupe en qualité de débiteurs initiaux (CGP, Monoprix, Distribution Casino France, Ségisor) et les prêteurs intragroupes initiaux. Ces contrats fixent la hiérarchie des créanciers et précisent les modalités de subordination des créances intragroupe par rapport aux facilités senior et super senior, sous la supervision de Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés.

18.2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la Société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la Société.

NOTE 19. Autres informations

19.1 Rémunération des organes de direction

La présidente ne perçoit aucune rémunération directe de la société Distribution Casino France pour l'exercice de son mandat.

19.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la Société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

19.3 Informations sur les opérations de fusions, apports et transmissions universelles de patrimoine de l'exercice

Aucune opération de fusions, apports ou transmissions universelles de patrimoine n'a été effectuée sur l'exercice

19.4 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 20. Evènements postérieurs à la clôture

Casino renouvelle son partenariat avec Avia Thévenin Ducrot pour une durée de 3 ans

Le 13 février 2025, Casino et Avia Thevenin & Ducrot ont annoncé le renouvellement de leur partenariat historique pour trois ans. Depuis près de 20 ans, cette collaboration permet d'offrir aux clients des boutiques Avia Thevenin & Ducrot une sélection variée de produits Casino et de grandes marques, adaptés aux besoins des voyageurs. Ce partenariat couvre 46 stations autoroutières (dont 39 sous enseigne Casino Express) et 41 stations urbaines ou péri-urbaines (dont 11 sous enseigne Casino Express), situées sur la moitié Est de la France.

NOTE 21. Liste des filiales et participations

En M€

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2024	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2024	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
1- FILIALES (50 % au moins de capital détenu)												
SA FLOREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	950 405 928	53,5	135,0	100,00	14 377 126	99,9	99,9			190,1	62,0	
SAS CASINO CARBURANTS 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 267 942	5,1	36,6	65,58	3 332 230	20,1	20,1			208,7	15,4	
FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE	343 045 316	1409,9	-1469,3	100,00	1 409 942 412	3 725,4	0,0			6,4	-500,3	
BREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	440 294 619	0,5	1,7	100,00	5 014	6,6	1,7			0	0,1	
EXTENC 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	824 152 158	0,0	-32,0	100,00	32 153	3,8	0,4			196,3	-22,5	
DILUX 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	323 801 894	2,6	7,3	99,82	164 648	11,4	8			0	0,2	
GREECE 156 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	978 661 148	5,5	-0,5	51,00	510	2,8	0,0			1,6	-6,0	
DIVERS						3,1	1,4	1,3				
TOTAL						3 873,1	131,5					
1- PARTICIPATIONS (entre 10 et 50 % de capital détenu)												
DIVERS						1,3	1,2					
TOTAL						1,3	1,2					
1- PARTICIPATIONS moins de 10 % de capital détenu												
DIVERS						0,0	0,0					
TOTAL						0,0	0,0					
TOTAL GENERAL						3874,4	132,7					

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Société par actions simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Société par actions simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les paragraphes « restructuration financière du Groupe » de la note 1 « Informations générales et faits caractéristiques » et « Continuité d'exploitation » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels exposent les principes retenus concernant l'évaluation du principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives au principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des états financiers présentées dans ces notes annexe.

Les notes 9 « Immobilisations corporelles et incorporelles » et 10 « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des actifs immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible et la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables, apprécié le caractère raisonnable des évaluations en résultant et contrôlé que ces notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : compte tenu du fait que les règlements reçus des clients sont imputés dans de nombreux cas sur les créances échues les plus anciennes, sans possibilité d'analyses, les données sous-tendant la comptabilité, dont sont extraites les informations relatives aux clients prévues par cet article, ne reflètent pas forcément la correcte ventilation par tranches de retard des factures émises et non réglées à la date de clôture.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

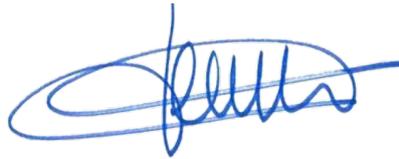
cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 18 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Josselin VERNAY

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Société par actions simplifiée

1 COURS ANTOINE GUICHARD 42000 SAINT ETIENNE

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Sommaire

Sommaire.....	2
ETATS FINANCIERS.....	3
Compte de résultat.....	4
Bilan.....	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS.....	6
NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques.....	7
NOTE 2. Règles et méthodes comptables.....	10
NOTE 3. Chiffre d'affaires.....	11
NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation.....	11
NOTE 5. Résultat financier.....	13
NOTE 6. Résultat exceptionnel.....	14
NOTE 7. Variation des provisions.....	15
NOTE 8. Impôt sur les bénéfices.....	16
NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	17
NOTE 10. Immobilisations financières.....	20
NOTE 11. Stocks.....	22
NOTE 12. Créances.....	23
NOTE 13. Comptes de régularisation.....	25
NOTE 14. Capitaux propres.....	26
NOTE 15. Provisions pour risques et charges.....	27
NOTE 16. Dettes.....	30
NOTE 17. Opérations avec les parties liées.....	31
NOTE 18. Engagements hors bilan.....	32
NOTE 19. Autres informations.....	34
NOTE 20. Evènements postérieurs à la clôture.....	35
NOTE 21. Liste des filiales et participations.....	36

ETATS FINANCIERS

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Compte de résultat

		Exercice 2024	Exercice 2023
En M€ ("Charges" = - et "Produits" = +)			
Chiffre d'affaires nets	Note 3	3 429,8	6 441,8
Autres produits	Note 4	696,5	442,5
Total des produits d'exploitation		4 126,2	6 884,3
Achats et variations de stocks		-2 690,2	-4 858,9
Autres achats et charges externes	Note 4	-1 125,9	-1 576,0
Taxes		-28,9	-58,8
Charges de personnel	Note 4	-425,3	-772,8
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	-221,7	-308,3
Autres charges		-195,1	-132,6
Total des charges d'exploitation		-4 687,1	-7 707,4
RESULTAT D'EXPLOITATION		-560,8	-823,1
RESULTAT FINANCIER	Note 5	233,3	-788,9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-327,5	-1 612,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-747,3	-2 751,8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-1,1	-1,2
Impôts sur les bénéfices	Note 8	10,6	1,1
RESULTAT NET		-1 065,3	-4 363,9

Bilan actif

En M€		Exercice 2024		Exercice 2023		
		Brut	Amort. et prov. (Note 7)	Net	Net	
Capital souscrit non appelé						
	Immobilisations incorporelles	Note 9	641,7	531,8	109,9	181,8
	Immobilisations corporelles	Note 9	302,4	245,5	56,8	360,6
	Immobilisations financières	Note 10	3 948,7	3 743,3	205,4	297,4
	Actif immobilisé		4 892,8	4 520,7	372,1	839,9
	Stocks	Note 11	102,4	1,9	100,5	495,1
	Créances clients	Note 12	189,9	60,4	129,5	298,6
	Autres créances	Note 12	517,8	89,9	427,9	313,0
	Disponibilités		8,6		8,6	100,6
	Charges constatées d'avance	Note 13	61,8		61,8	93,3
	Actif circulant		880,5	152,2	728,3	1 300,6
	Total actif		5 773,3	4 672,9	1 100,4	2 140,5

Bilan passif

En M€			Exercice 2024	Exercice 2023
			Net	Net
	Capitaux propres	Note 14	-4 945,1	-3 829,4
	Provisions	Note 15	2 166,4	1 072,3
	Dettes financières	Note 16	1 463,3	1 553,0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 16	4,3	5,4
	Dettes fournisseurs	Note 16	520,8	985,7
	Dettes fiscales et sociales	Note 16	91,8	384,6
	Dettes sur immobilisations	Note 16	4,5	40,6
	Autres dettes	Note 16	1 787,1	1 908,4
	Produits constatés d'avance	Note 13 et 16	7,3	19,9
	Dettes		3 879,1	4 897,6
	Total passif		1 100,4	2 140,5

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

Distribution Casino France ("La société DCF" ou "DCF") est une filiale à 100 % de la société Casino Guichard-Perrachon ("La Société", "le Groupe", "le groupe Casino" ou "Casino").

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La société DCF constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

L'activité principale de DCF est la vente de produits alimentaires et non alimentaires dans des magasins de différents formats tels que des hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité qu'elle exploite en propre ou en franchise, en France.

Durée exercice

Ses comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2024. Ils sont présentés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire.

1.2 Faits caractéristiques

1.2.1 Plan Sauvegarde de l'Emploi (PSE) inscrit dans un plan de transformation du Groupe

Le 24 avril 2024, le groupe Casino a engagé un projet de réorganisation de ses activités à la suite de la cession des hypermarchés et des supermarchés, avec la suppression envisagée de 2 025 postes dans la société DCF.

Des accords de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été négociés et signés avec les organisations syndicales dans la société DCF et ont été validés par l'Administration.

La mise en oeuvre de ces plans de sauvegarde de l'emploi est en cours, près de 90% des licenciements ayant été notifiés à ce jour. La mise en oeuvre des dispositifs de départs volontaires et de reclassement interne a permis d'éviter plusieurs licenciements. L'objectif du Groupe a été de limiter au maximum les départs contraints.

Le coût total des PSE qui correspond essentiellement au montant provisionné au 31 décembre 2024 est présenté dans la note 6.

1.2.2 Cession des hypermarchés et supermarchés de Casino France (y compris Codim)

Dans le cadre de sa restructuration et de son recentrage stratégique, le Groupe Casino a engagé, à compter du 18 décembre 2023, des négociations exclusives pour céder la quasi-totalité de ses hypermarchés et supermarchés en France.

À l'issue de ces discussions, des accords successifs ont été conclus avec Auchan Retail France, le Groupement Les Mousquetaires et Carrefour, définissant les conditions de cession de 287 magasins et leurs stations-services associées, pour une valeur d'entreprise comprise entre 1,3 et 1,35 milliard d'euros. Ces cessions constituent une opération globale et indivisible entre les différents acquéreurs.

Ces accords se décomposent comme suit :

- Une promesse unilatérale d'achat conclue avec Auchan Retail France ;
- Un protocole d'intentions avec le Groupement Les Mousquetaires, incluant un projet de promesse d'achat ;
- Un accord complémentaire signé avec Carrefour le 8 février 2024, qui reprend une partie des magasins initialement destinés au Groupement Les Mousquetaires.

Intégration des activités logistiques et engagements sociaux

Dans le cadre de ces accords, certaines activités logistiques ainsi que des entrepôts stratégiques sont intégrés à la transaction :

- Maintien de l'activité de l'entrepôt d'Aix-en-Provence 1 pour Auchan ;
- Transfert des contrats de prestations logistiques des sites de Montélimar Frais, Corbas Gel et Salon-de-Provence Gel au Groupement Les Mousquetaires ;
- Reprise par ID Logistics, partenaire des Mousquetaires, d'une base logistique supplémentaire dans le Centre-Est.

Le Groupement Les Mousquetaires et Auchan se sont également engagés à :

- Reprendre l'ensemble des contrats de travail des salariés affectés aux magasins et aux stations-services, conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail ;
- Maintenir les avantages sociaux issus du statut collectif Casino pendant 15 mois, sauf si des conditions plus favorables sont applicables ou si un accord de substitution est négocié (articles L. 2261-14 et suivants du Code du travail) ;
- Favoriser la candidature de collaborateurs du groupe Casino sur des postes disponibles ou à leur offrir la possibilité de devenir chef d'entreprise d'un magasin.

Un comité de suivi RH est mis en place avec les acquéreurs pour accompagner cette transition, en coordination avec les commissaires chargés de l'exécution du plan de sauvegarde accélérée.

Au total, 348 magasins ont été cédés en 2024 :

- 277 magasins vendus aux Mousquetaires, Auchan Retail France et Carrefour, conformément aux accords du 24 janvier et 8 février 2024, en trois vagues successives : 30 avril, 31 mai et 1er juillet 2024 ;
- Cession de la participation résiduelle de 51% dans 65 magasins déjà détenus à 49% par les Mousquetaires (accord du 26 mai 2023) au 30 septembre 2024 ;
- Cession de 4 supermarchés supplémentaires le 30 septembre 2024, passés sous enseignes Super U et Lidl ;
- Cession de 2 supermarchés en octobre et novembre 2024 dont 1 magasin passé sous enseigne Triangle et un autre cédé à Carrefour.

Par ailleurs, le 1er octobre 2024 le Groupe a annoncé la finalisation de la cession à 100% de la société Codim 2 au groupe Rocca conformément aux accords communiqués le 22 juin 2024. La société Codim 2 exploitait en Corse 4 hypermarchés, 9 supermarchés, 3 cash & carry et 2 drives et a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 332 millions d'euros en 2023. Le groupe Rocca a repris l'ensemble des magasins, qui sont désormais exploités sous l'enseigne Auchan, ainsi que l'ensemble des salariés des magasins et il détient aussi le siège de Codim 2.

L'activité de l'ensemble des hypermarchés et supermarchés est désormais quasiment arrêtée. Il est prévu que les deux derniers supermarchés qui étaient exploités par DISTRIBUTION CASINO FRANCE soient cédés au 1er trimestre 2025.

La société a poursuivi sur l'exercice 2024 la restructuration de son parc de magasins intégrés, dont les coûts sont présentés en résultat exceptionnel, pour se concentrer sur une activité de franchise de magasin de proximité.

1.2.3 Renouveaulement de partenariat entre La coopérative Sherpa et Casino

Le 8 juillet 2024, le Groupe et la coopérative Sherpa ont annoncé avoir renouvelé leur partenariat.

Casino continuera ainsi d'approvisionner les 119 magasins alimentaires de montagne du réseau Sherpa, l'enseigne étant la référence du commerce en montagne. Cette reconduction s'inscrit dans la continuité du partenariat qui lie déjà les deux enseignes depuis 2009. Le contrat d'approvisionnement consiste à mettre à disposition des coopérateurs une large gamme de produits et assurer une qualité de livraison aux magasins. Le contrat a pris effet au 1er octobre 2024.

1.2.4 Renouveaulement de partenariat entre TotalEnergies et Casino

Le 25 juillet 2024, le groupe Casino et TotalEnergies ont annoncé le renouvellement de leur partenariat stratégique pour l'approvisionnement de plus de 1 000 stations-service en France. Ce nouvel accord, qui renforce une collaboration de plus de 20 ans entre les deux entreprises, est entré en vigueur depuis le 1er octobre 2024, pour une durée de 5 ans (contrat d'une durée de 3 ans avec 2 ans renouvelables

1.2.5 Création de l'alliance Aura Retail

Le 23 septembre 2024, Intermarché, Auchan et Casino ont annoncé la création de l'alliance Aura Retail, concrétisant ainsi leur partenariat de long terme aux achats.

Alors que le pouvoir d'achat demeure la première préoccupation des Français et au sortir d'une période de forte inflation, l'alliance Aura Retail et ses structures opérationnelles capitaliseront sur les forces et complémentarités d'Intermarché-Netto, d'Auchan et de Casino pour renforcer le poids des trois groupes dans les négociations commerciales avec les plus grands industriels.

Les structures Aura Retail offriront également des opportunités additionnelles de développement et d'innovation à d'autres industriels dont les trois groupes sont partenaires de longue date.

Cette alliance se compose de plusieurs structures opérationnelles offrant des partenariats aux achats entre les trois groupes pour une durée de 10 ans.

1.2.6 Restructuration financière du groupe Casino et opérations sur le capital

Le 26 février 2024 le Tribunal de commerce de Paris a validé les plans de sauvegarde accélérée du groupe Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales concernées (dont DCF), permettant la finalisation de sa restructuration financière le 27 mars 2024. Cette opération a abouti à :

- Réduction de 5,1 milliards d'euros de dette, via conversion partielle en actions ;
- Apport de 1,2 milliard d'euros en capital par de nouveaux investisseurs et créanciers ;
- Refinancement de 2,7 milliards d'euros, incluant un crédit revolving et un prêt à long terme ;
- Réduction et regroupement du capital pour absorber les pertes et simplifier la structure ;
- Prise de contrôle par France Retail Holdings, entité de Daniel Křetinský.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2024 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2022-01 du 11 mars 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation (voir ci-dessous), permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- de l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- de l'évaluation des titres de participations et autres immobilisations financières,
- de l'évaluation des créances clients,
- des hypothèses retenues dans l'évaluation des indemnités de fin de carrière,
- de l'évaluation des provisions pour risques et charges incluant notamment le PSE et les fermetures de sites.

Continuité d'exploitation

La Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE s'appuie sur le support financier effectif du groupe Casino.

Dans le cadre de son Plan de Sauvegarde Accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024, le Groupe a restructuré l'ensemble de son endettement financier brut (hors dettes de loyers), ce qui s'est traduit par un désendettement de 5,1 milliards d'euros hors TSSDI.

Au 31 décembre 2024, la dette financière nette du Groupe s'élève à 1,2 milliard d'euros (hors dettes de loyers) et le Groupe dispose d'une liquidité de 1,5 milliard d'euros incluant une trésorerie disponible de 0,5 milliard d'euros et des lignes de crédit confirmées pour 1,0 milliard d'euros, dont le RCF réinstallé de Monoprix (711 millions d'euros non tiré).

Les comptes consolidés du Groupe Casino ont ainsi été établis en application du principe de continuité d'exploitation en tenant compte de ses prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Ces prévisions sur les 12 prochains mois intègrent notamment l'accès aux lignes de financement, dans le respect des conditions bancaires, à l'issue de la période de covenant holiday qui va jusqu'au 30 septembre 2025 (non inclus).

Dans ce contexte et sur la base de son analyse de la situation financière et de la liquidité prévisionnelle du Groupe sur les 12 prochains mois, les comptes de l'exercice clos ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

Cette décision repose sur l'hypothèse que le Groupe continuera à remplir les conditions nécessaires à la poursuite de son activité et disposera des ressources financières suffisantes pour maintenir son soutien à DISTRIBUTION CASINO FRANCE, permettant ainsi à cette dernière de poursuivre son exploitation dans des conditions normales.

NOTE 3. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

En M€

Chiffre d'affaires	2024	2023
Ventes de biens	3 211,5	5 997,9
Prestations de services	218,3	443,9
TOTAL	3 429,8	6 441,8

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et à d'autres filiales du groupe (principalement ExtenC) ainsi que diverses prestations.

Le chiffre d'affaires est réalisé à 99,9% en France et à 0,1% à l'étranger.

La baisse du Chiffre d'Affaires de DCF est en grande partie due à la cession des hypermarchés et supermarchés.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Autres produits d'exploitation

En M€

Autres produits d'exploitations	2024	2023
Production immobilisée	6,6	19,9
Subvention d'exploitation	1,5	6,2
Reprises sur amortissements et provisions	134,1	188,0
Transferts de charges	448,2	209,7
Autres produits	106,0	18,7
TOTAL	696,5	442,5

La production immobilisée correspond essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à (i) des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et (ii) des projets de création de logiciels.

Les transferts de charges correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés aux cessions et fermetures de sites, à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales. Ces coûts ont été initialement enregistrés dans les postes suivants du compte de résultat. Les transferts de charges ont augmenté avec des coûts importants transférés en exceptionnel des sites vendus ou fermés.

En M€

Transferts de charges	2024	2023
Achats et variations de stocks	7,0	48,9
Autres achats et charges externes	323,7	55,0
Autres charges	9,8	27,1
Frais de personnel	61,3	56,8
Impôts, taxes et versements assimilés	0,0	0,0
Dotations aux amortissements et provisions	46,4	21,8
TOTAL	448,2	209,7

4.2 charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

En M€

Charges de personnel	2024	2023
Salaires et traitements	318,9	591,7
Charges sociales	106,2	180,6
Intéressement	0,2	0,5
TOTAL	425,3	772,8

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

En équivalents Temps Plein

Effectif moyen salarié	2024	2023
Cadres	1 385	1 901
Agents de maîtrise	978	1 845
Employés	5 880	14 233
Gérants supérettes	779	1 089
TOTAL	9 022	19 067

4.3 Autres achats et charges externes

En M€

	2024	2023
Sous traitance	536,7	546,1
Locations immobilières et charges locatives	236,8	460,5
Entretien et réparation	52,4	89,1
Frais de publicité	40,9	130,6
Transport de biens	128,5	184,5
Divers	130,7	165,3
TOTAL	1 125,9	1 576,0

NOTE 5. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En M€	2024	2023
Dotations nettes des reprises pour dépréciations des titres de participation	395,6	-635,0
Autres charges financières	-170,8	-161,5
Autres produits financiers	8,5	7,6
TOTAL	233,3	-788,9

Les dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participation se répartissent entre 76.1 M€ de dotations et 471.7 M€ de reprises pour 2024 et pour 2023 on constate 645.9 M€ de dotations et 10.9 M€ de reprises de provisions. Les reprises nettes s'élèvent à 395.6 M€ en 2024 et concerne essentiellement des reprises sur Codim pour 267.1 M€, les sociétés liées aux cessions des magasins HM/SM pour 60.6 M€, Smart Good Things pour 34.3 M€ et Floréal pour 26.5 M€. Elles s'élevaient à -635.0 M€ en 2023 et concernaient essentiellement des dotations de provisions sur Franprix Leader Price Holding pour -488.9 M€, les sociétés liées aux cessions des magasins HM/SM pour -63.5 M€, Codim pour -38.4 M€ et Smart good Things pour -34.3 M€.

Les autres charges financières nettes des autres produits financiers sont essentiellement constituées :

-d'intérêts des emprunts pour -64.1 M€ (vs -66.5 M€ en 2023),

-d'intérêts sur comptes courants avec les sociétés apparentées pour -93.0 M€ (vs -75.5 M€ en 2023).

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En M€	2024	2023
Résultat de cessions d'immobilisations (1)	-1 021,1	-231,9
Résultat de cessions d'actifs	-1 021,1	-231,9
Reprise / dotations nettes pour dépréciations des actifs (3)	659,1	-2 307,7
Autres charges et produits exceptionnels (2)	-385,3	-212,2
Résultat autre que cessions d'actifs	273,8	-2 519,9
TOTAL	-747,3	-2 751,8

Le résultat exceptionnel se décompose cette année par les opérations suivantes :

- cessions des magasins HM/SM pour 447.3 M€ :
 - > Dont résultat cession (1) : -636.6 M€,
 - > Dont autres charges et produits (2) : -249.6 M€
 - > Dont reprise nettes des dépréciations nettes (3) : 1 333.5 M€.
- rationalisation et transformation du parc de magasins, à la réorganisation des structures centrales, aux coûts liés aux changements de concept, aux coûts de PSE et au coûts de fermeture de magasins pour -196.3 M€ :
 - > Dont résultat cession (1) : - 11.1 M€,
 - > Dont autres charges et produits (2) : - 129.9 M€
 - > Dont dotations nettes des dépréciations nettes (3) : - 55.3 M€.
- cessions des titres (1) Codim et Smart Good Things pour respectivement -331.1 M€ et -41.4 M€,
- provisions pour perte (3) couvrant la situation nette négative des filiales pour un montant de -689.8 M€.(dont Franprix Leader Price Holding -671.0 M€ et Grand Est Holding pour -17.9 M€).

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Provision pour Impôts	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
En M€									
Amortissements dérogatoires	112,9	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,0	60,0	62,6
Total provisions réglementées	112,9	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,0	60,0	62,6
Total provisions pour risques et charges (1)	1 072,3	75,1		2 083,9	0,0	112,1	0,0	952,9	2 166,4
Dépréciation immobilisations incorporelles	1 692,7	0,0	0,0	192,1	0,0	0,0	0,0	1 706,9	177,9
Dépréciation immobilisations corporelles	140,4	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	123,5	18,6
Dépréciation titres de participation (Voir Note 5)	4 137,4	0,0	76,1	0,0	0,0	0,0	471,8	0,0	3 741,8
Dépréciation autres immobilisations financières	1,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
Total provisions dépréciation actif immobilisé	5 972,0	0,0	76,2	193,8	0,0	0,0	471,8	1 830,4	3 939,9
Dépréciation stocks	96,4	1,9	0,0	-95,2	0,0	1,2	0,0	0,0	1,9
Dépréciation clients	48,3	32,1	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	60,4
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	89,0	14,2	0,0	1,5	-14,0	0,8	0,0	0,0	89,9
Total provisions dépréciation actif circulant	233,7	48,2	0,0	-93,6	-14,0	22,0	0,0	0,0	152,2
TOTAL GENERAL	7 391,0	123,3	76,2	2 193,8	-14,0	134,1	471,8	2 843,2	6 321,1

(1) Cf. détail en note 15

La variation des provisions pour dépréciation des actifs est expliquée en note 6 dans les commentaires du résultat exceptionnel.

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

En M€	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	-560,8	233,3	-747,3	-1,1	-1 075,9
Charges d'impôt					0,0
Crédits d'impôts	10,6				10,6
Montant net	-550,3	233,3	-747,3	-1,1	-1 065,3

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2024 est de 3 903 M€ dont 3 868 M€ constaté pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 1 152 M€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 17 M€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

***Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de logiciels et de fonds de commerce.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

***Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles**

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs. Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actif sont définis comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le magasin,
- pour la proximité, le groupe est constitué de l'ensemble des magasins du réseau.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	1 732,3	0,7	-1 544,4	0,0	188,6
Droits au bail	50,6	3,8	-18,3	0,0	36,1
Autres immobilisations incorporelles	435,0	3,2	-21,2	0,0	417,0
Total immobilisations incorporelles	2 217,9	7,7	-1 583,9	0,0	641,7
Terrains	30,3	1,2	-26,3	0,0	5,2
Constructions	47,7	1,1	-30,6	0,0	18,2
Autres immobilisations corporelles	1 666,7	154,8	-1 542,5	0,0	278,9
Total immobilisations corporelles	1 744,7	157,0	-1 599,4	0,0	302,4
TOTAL	3 962,7	164,8	-3 183,4	0,0	944,1

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond essentiellement à l'acquisition ou l'évolution de logiciels et applications.

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l'exercice correspondent :

- aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins de proximités pour 6.7 M€,
- aux dépenses de rénovation pour les cessions hypermarchés pour 4.0 M€,
- aux dépenses de rénovation pour les cessions supermarchés pour 3.2 M€,
- aux rachats des contrats de leasing dans le cadre des cessions de magasins pour 141.2 M€.

Les diminutions de l'exercice correspondent essentiellement :

- à la sortie des fonds de commerce (y compris des immobilisations corporelles rattachés aux magasins) fermés définitivement pour les sites de proximité intégrés et franchisés données en locations gérance (24.0 M€),
- à la mise au rebut de divers matériels et agencements en hypermarchés, supermarchés et proximité (191.9 M€),
- à des cessions des fonds de commerce (y compris des immobilisations corporelles rattachés aux magasins) d'hypermarchés et supermarchés dans le cadre du projet de cession des magasins HM/SM au groupement les Mousquetaires, Auchan et Carrefour. (2 754.4 M€).

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	343,4	30,8	-20,3	0,0	353,9
Amortissements des immob. corporelles	1 243,7	66,0	-1 082,8	0,0	226,9
TOTAL	1 587,1	96,8	-1 103,1	0,0	580,8

La diminution des amortissements est liée aux :

- Cessions pour 906.7 M€
- Mises au rebut pour 196.1 M€

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables*****Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissement dérogatoires sur 5 ans.

***Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour la Société.

La Société a procédé à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôts appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.8 % et à 7.7 %.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	4 277,8	3,9	-475,3	68,0	3 874,5
Prêts et autres immobilisations fin.	158,5	117,8	-202,1	0,0	74,3
TOTAL	4 436,3	121,8	-677,4	68,0	3 948,7

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en note 21

La dépréciation des immobilisations financières est détaillée en note 5.

L'augmentation des participations et autres titres est principalement due à la souscription et l'augmentation de capital des sociétés lié à l'opération de cession à Intermarché pour 3.5 M€.

La diminution des participations et autres titres est principalement due à la cessions de 51 % des titres lié à l'opération de cession à Intermarché pour -97.7 M€, à la cession des titres de la société Codim pour -335.1 M€ et -41.4 M€ au titre de l'annulation des titres par réduction de capital de la société Smart Good Things Holding.

La colonne Autres correspond à l'augmentation de capital de la société Codim par incorporation des comptes courants pour 68.0 M€ avant la cession des titres.

La variation nette des prêts et autres immobilisations financières est principalement due aux :

- Dépôts et garantie versés pour 115.3 M€ et remboursés pour 202.1 M€ (y compris les DG acquis par le passé) dans le cadre des opérations de cessions,
- Prêts effort construction 2024 pour 2.6 M€.

Le total des prêts et autres immobilisations financières se répartit pour 9.6 M€ à un an au plus et 64.7 M€ à plus d'un an.

NOTE 11. Stocks**Principes comptables**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.

Décomposition des stocks

En M€	2024	2023
Valeurs brutes	102,4	591,6
Dépréciations	-1,9	-96,4
VALEURS NETTES	100,5	495,1

La diminution de la valeur brute des stocks en 2024 est due aux cessions des magasins au groupement Intermarché, Auchan et Carrefour.

La diminution de la dépréciation correspond également aux cessions des magasins au groupement Intermarché, Auchan et Carrefour.

NOTE 12. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du groupe Casino) et les filiales,

- des flux de règlements de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En M€	2024	2023
Clients (1)	189,9	347,0
Dépréciations	-60,4	-48,3
VALEURS NETTES	129,5	298,6
Autres créances d'exploitation (1)	246,6	162,8
Dépréciations	-20,0	-19,2
VALEURS NETTES	226,6	143,5
Groupes et associés (1)	51,1	122,4
Dépréciations	-29,6	-19,3
VALEURS NETTES	21,5	103,1
Autres actifs circulants (1)	220,0	116,7
Dépréciations	-40,3	-50,4
VALEURS NETTES	179,7	66,3
TOTAL	557,4	611,6

(1) Le total des valeurs brutes de l'actif circulant se répartit pour 628.0 M€ à un an au plus et pour 79.7 M€ à plus d'un an.

Les autres créances d'exploitation sont constituées principalement des créances sur fournisseurs (Ristournes et avoirs à recevoir), des créances sur l'état (TVA et autres produits fiscaux) et des comptes de séquestre en attente d'encaissement pour 103.3 M€ en 2024 contre 1.1 M€ en 2023 liés aux différentes opérations de cession d'hypermarchés et supermarchés.

Les autres actifs circulants sont constitués principalement des participations fournisseurs liées aux offres commerciales prises à leur charge, de créances diverses (produits à recevoir, créances sur organismes bon cadeaux et chèques restaurant).

La dépréciation des groupes et associés correspond à la dépréciation des comptes courants pour 29.6 M€.

La dépréciation des autres créances est liée essentiellement à la dépréciation du produit à recevoir CICE pour 14.8 M€ et à la dépréciation des crédits Barter pour 9.8 M€.

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 218.2 M€ qui se décomposent comme suit :

En M€	2024	2023
Clients et comptes rattachés	2,3	11,8
Autres créances d'exploitation	56,1	76,2
Créances diverses (1)	159,8	18,4
TOTAL	218,2	106,5

(1) dont 132.8 M€ de créances en lien avec les cessions des magasins HM/SM.

NOTE 13. Comptes de régularisation

En M€	2024	2023
Charges constatées d'avance	61,8	93,3
Produits constatés d'avance	-7,3	-19,9

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures. Elles regroupent aussi les charges relatives aux coûts de développement du réseau de Franchises et aux budgets d'ouverture versés aux franchisés. Ces coûts sont étalés sur la durée du contrat de Franchise.

Les produits constatés d'avance correspondent en majorité à des coopérations commerciales obtenues des fournisseurs et relatives à des achats sur des périodes ultérieures ainsi que des avantages octroyés par les bailleurs suite à la signature de nouveaux baux et étalées sur la durée du bail.

NOTE 14. Capitaux propres**14.1 Variation des capitaux propres**

En M€	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	106,8				106,8
Primes	310,2		-310,2		0,0
Réserve légale	4,6				4,6
Report à nouveau	0,0		-4 053,8		-4 053,8
Résultat de l'exercice	-4 363,9	-1 065,3	4 363,9		-1 065,3
Provisions réglementées	112,9	-50,3			62,6
TOTAL	-3 829,4	-1 115,6	0,0	0,0	-4 945,1

Selon la décision de l'assemblée générale du 27/05/2024, le résultat au 31/12/2023 a été affecté pour 310.2 M€ au compte "Primes" et 4 053.8 M€ au compte report à nouveau.

14.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1 € et détenu à 100 % par l'actionnaire Casino Guichard Perrachon.

NOTE 15. Provisions pour risques et charges

Principes comptables*** Indemnités de départ à la retraite**

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. L'essentiel de la réforme des retraites introduite par la loi 2023-270 du 14/04/23 repose sur le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

*** Médailles du travail**

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

*** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Dans le cours normal de ses activités, DCF est engagé dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations ... Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

15.1 Etat des provisions pour risques et charges

En M€	Montant en début d'exercice	Dotations	Transfert prov IFC/Restructuration	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour risques et litiges divers	933,1	1 657,0		928,5	1 661,6
Provisions pour charges diverses (2)	68,6	469,5	-9,6	64,3	483,4
Provisions prime services rendus	6,0	2,3		6,0	2,3
Provisions indemnités fin de carrière (Note 15.2)	51,5	16,0	9,6	41,9	16,0
Provisions médailles du travail	9,0	0,0		7,2	1,8
Provisions IS/Plus value comptables					
Provisions programme de fidélité	4,2	14,3		17,1	1,3
TOTAL	1 072,3	2 159,0		1 064,9	2 166,4
<i>Dont d'exploitation</i>		<i>75,1</i>		<i>112,1</i>	
<i>Dont financières</i>					
<i>Dont exceptionnelles</i>		<i>2 083,9</i>		<i>952,9</i>	

(1) Dont reprise sans objet de 9,0 M€, celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions médailles du travail et de provisions pour litige

(2) reclassement de la provision IFC en provision restructuration pour 9.6 M€

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées de divers montants liés à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...). La forte variation est liée à la dépréciation des situations nettes négatives des filiales expliquée en note 6.

Les provisions pour charges diverses sont constituées principalement des provisions pour restructurations détaillés ci-dessous :

- Provision PSE pour 204.4 M€,
- Provision pour provision fermeture des magasins pour 180.4 M€,
- Provision pour les gérants mandataires non salariés proximité pour 31.4 M€.

15.2 Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES En M€	Au 01/01	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	51,5	-35,5	16,0	4,5	20,5
Actifs financiers de couverture (B)					
Provision (A + B)	51,5	-35,5	16,0	4,5	20,5

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissement écart actuariel	Effet réduction et variation de périmètre	Charge exercice	Verst actifs	Remboursement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	0,8		1,4	20,0	-54,1	-31,9			-3,7	-35,5
Actifs financiers de couverture (B)										
	0,8	0,0	1,4	20,0	-54,1	-31,9	0,0	0,0	-3,7	-35,5

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'augmentation des salaires : 3.1 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 41.47 %
- taux de présence : taux moyen de 2020 à 2024
- taux d'actualisation provision : 3.3 %.

15.3 Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.3 %,
- taux d'augmentation des commissions : 3.1 %,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- Taux de charges appliqué : 34.99 %,
- Taux de présence : taux moyen de 2020 à 2024.

NOTE 16. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En M€	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts et concours bancaires	38,1	22,5	15,6	0,0	111,4
Dettes financières diverses	1 425,2	1 025,2	400,0	0,0	1 441,6
	1 463,3	1 047,7	415,6	0,0	1 553,0
Fournisseurs	520,8	520,8	0,0	0,0	985,7
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	4,3	4,3			5,4
Dettes fiscales et sociales	91,8	91,8	0,0	0,0	384,6
Dettes sur immobilisations	4,5	4,5	0,0	0,0	40,6
Groupes et associés	1 745,9	1 745,9	0,0	0,0	1 843,0
Autres dettes	41,2	41,2	0,0	0,0	65,4
Produits constatés d'avance	7,3	7,3	0,0	0,0	19,9
	2 415,8	2 415,8	0,0	0,0	3 344,6
TOTAL	3 879,1	3 463,5	415,6	0,0	4 897,6

Les dettes financières diverses sont essentiellement composées d'emprunts vis à vis d'autres sociétés du Groupe Casino dont 935.3 M€ envers Casino Finance et 239.3 M€ avec Casino Guichard Perrachon.

Les dettes fournisseurs, fiscales, sociales et sur immobilisations diminuent en lien avec la réduction de l'activité de DCF.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

En M€	2024	2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349,2	353,4
Dettes fiscales et sociales	53,0	167,5
Dettes sur immobilisations	3,9	23,3
Comptes sociétés apparentées	97,5	79,9
Autres dettes	39,5	59,3
TOTAL	543,1	683,4

NOTE 17. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 18. Engagements hors bilan**18.1 Autres engagements**

En M€

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles	22,6	25,7
Nantissements	62,0	52,4
Garanties de sociétés du Groupe	246,9	1 047,2
Autres	0,8	0,8
Cautions Bailleurs	460,6	0,0
Total	792,9	1 126,1
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	144,5	895,3
Total	144,5	895,3
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires	0,0	0,2
Cautions Bailleurs	469,6	0,0
	469,6	0,2

Le code de commerce dispose que le vendeur d'un fonds de commerce reste garant envers le bailleur pour le paiement des loyers et l'exécution des obligations locatives pendant une durée maximale de trois ans à compter de la cession, sauf accord contraire.

Dans le cadre des cessions de fonds de commerce HM/SM il existe donc une garantie donnée de 460.6 M€ de la part de la société. Cependant dans le cadre des accords passés avec Intermarché Auchan et Carrefour, ces derniers se portent cautions solidaires des sociétés ayant acquis les fonds de commerce, il existe donc également une garantie reçue du même montant.

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu plusieurs accords de financement structurant les relations entre ses principaux prêteurs et entités emprunteuses. Ces accords sont les suivants :

1. Contrat de crédit renouvelable (RCF Réinstallé) : Contrat conclu le 20 mars 2024 entre Monoprix en qualité d'emprunteur, Casino, Guichard-Perrachon en qualité de société mère, et plusieurs filiales garantes (Distribution Casino France, Casino Finance). Ce crédit est consenti par un pool bancaire composé de BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Crédit Mutuel CIC, LCL, La Banque Postale, Natixis et Société Générale. Glas SAS agit en tant qu'agent administratif et Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés. Ce financement est classé en tant que facilité super senior.

2. Contrat intercréanciers : Conclu également le 20 mars 2024, cet accord régit les relations entre les différents créanciers du Groupe (RCF, Term Loan B (« TLB »), intragroupe). Il formalise l'ordre de priorité entre les différents financements, avec Glas SAS et Kroll Agency Services Limited en qualité d'agents des facilités RCF et TLB respectivement, et Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés.

3. Contrat de crédit senior (Nouveau TLB) : Également en date du 20 mars 2024, ce financement senior est conclu par Casino, Guichard-Perrachon en qualité d'emprunteur, avec Distribution Casino France, Monoprix, Ségisor et Casino Finance en qualité de garants. Kroll Trustee Services Limited intervient comme agent des sûretés.

4. Contrats de subordination – « Intercreditor Agreements » : Deux accords de subordination de droit français, rédigés en langue anglaise, ont été conclus entre plusieurs entités du Groupe en qualité de débiteurs initiaux (CGP, Monoprix, Distribution Casino France, Ségisor) et les prêteurs intragroupes initiaux. Ces contrats fixent la hiérarchie des créanciers et précisent les modalités de subordination des créances intragroupe par rapport aux facilités senior et super senior, sous la supervision de Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés.

18.2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la Société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la Société.

NOTE 19. Autres informations

19.1 Rémunération des organes de direction

La présidente ne perçoit aucune rémunération directe de la société Distribution Casino France pour l'exercice de son mandat.

19.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la Société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

19.3 Informations sur les opérations de fusions, apports et transmissions universelles de patrimoine de l'exercice

Aucune opération de fusions, apports ou transmissions universelles de patrimoine n'a été effectuée sur l'exercice

19.4 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 20. Evènements postérieurs à la clôture

Casino renouvelle son partenariat avec Avia Thévenin Ducrot pour une durée de 3 ans

Le 13 février 2025, Casino et Avia Thevenin & Ducrot ont annoncé le renouvellement de leur partenariat historique pour trois ans. Depuis près de 20 ans, cette collaboration permet d'offrir aux clients des boutiques Avia Thevenin & Ducrot une sélection variée de produits Casino et de grandes marques, adaptés aux besoins des voyageurs. Ce partenariat couvre 46 stations autoroutières (dont 39 sous enseigne Casino Express) et 41 stations urbaines ou péri-urbaines (dont 11 sous enseigne Casino Express), situées sur la moitié Est de la France.

NOTE 21. Liste des filiales et participations

En M€

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2024	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2024	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
1- FILIALES (50 % au moins de capital détenu)												
SA FLOREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	950 405 928	53,5	135,0	100,00	14 377 126	99,9	99,9			190,1	62,0	
SAS CASINO CARBURANTS 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 267 942	5,1	36,6	65,58	3 332 230	20,1	20,1			208,7	15,4	
FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE	343 045 316	1409,9	-1469,3	100,00	1 409 942 412	3 725,4	0,0			6,4	-500,3	
BREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	440 294 619	0,5	1,7	100,00	5 014	6,6	1,7			0	0,1	
EXTENC 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	824 152 158	0,0	-32,0	100,00	32 153	3,8	0,4			196,3	-22,5	
DILUX 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	323 801 894	2,6	7,3	99,82	164 648	11,4	8			0	0,2	
GREECE 156 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	978 661 148	5,5	-0,5	51,00	510	2,8	0,0			1,6	-6,0	
DIVERS						3,1	1,4	1,3				
TOTAL						3 873,1	131,5					
1- PARTICIPATIONS (entre 10 et 50 % de capital détenu)												
DIVERS						1,3	1,2					
TOTAL						1,3	1,2					
1- PARTICIPATIONS moins de 10 % de capital détenu												
DIVERS						0,0	0,0					
TOTAL						0,0	0,0					
TOTAL GENERAL						3874,4	132,7					